

Avantages

QUALITÉ DE SERVICE :

- Un savoir-faire de **25 années d'expérience**
- Un accueil et une **relation personnalisée** avec chaque client
- Nos intervenants bénéficient de formations, d'un encadrement technique et d'un accompagnement socioprofessionnel individuel
- Une **continuité de services** pendant les absences des intervenants est assurée

INTERVENTIONS RAPIDES ET FLEXIBLES :

- La mission que vous nous confiez est réalisée dans un **délai très court**
- Vous choisissez le type d'intervention : ponctuelle ou régulière
- Nous vous présentons un intervenant sans vous l'imposer

SIMPLICITÉ ET ESPRIT TRANQUILLE :

- L'ACSP est l'unique employeur des intervenants : **notre association s'occupe de toutes les formalités administratives** (contrat, déclarations légales, fiche de paie)
- Nos prestations de service à la personne vous permettent une **déduction fiscale de 50%** dans les conditions fixées par la loi.

PROGRAMME PARRAINAGE :

Déjà client régulier de l'ACSP ?

Parrainez des personnes de votre entourage (famille, amis, collègues, entreprises,...) et profitez d'un tarif préférentiel lors de votre prochaine intervention ACSP*.

*pour le service à la personne de manière régulière.

Depuis **25 ans**, l'ACSP défend les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Notre association recrute ses intervenants parmi des demandeurs d'emploi motivés et désireux d'entamer un retour à l'emploi durable.

NOS PARTENAIRES :



NOTRE ADRESSE :

47 bis rue de Lourmel 75015 Paris
Tél. : **01 45 77 45 66** - Fax : **01 45 77 45 66**
e-mail : contact@acsp.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Besoin de renseignements ou d'une intervention ?
du lundi au vendredi de 9h à 18h

Accueil téléphonique :

01 45 77 45 66

(Appel non surtaxé)



Retrouvez-nous sur Internet

www.acsp.fr



Besoin d'un service



Présentation

Depuis plus de 25 ans, l'ACSP simplifie votre vie quotidienne en vous offrant un éventail de prestations de proximité de qualité.

Nous sommes conventionnés par l'État, gage de notre sérieux et de notre engagement dans la mise à disposition de notre personnel pour vous aider à remplir certaines tâches indispensables à votre mieux-être ou à l'agencement de votre habitat.

NOS CLIENTS :



Nos services

Qu'il s'agisse de réaliser de petits travaux pour embellir votre domicile ou d'un coup de main pour vous aider à accomplir les actes de votre quotidien, l'ACSP est à votre côté.

SERVICES À LA PERSONNE :

• **Entretien de l'habitat** : ménage, repassage, entretien du linge, petite lessive, rangement, courses, préparation des repas, lavage de vitres, grand nettoyage, débarras de caves ou greniers, vaisselle, petits travaux de couture, jardinage...

• **Services à la famille** : accompagnement d'enfants de plus de 3 ans, assistance informatique et à la navigation Internet,...

• **Petits travaux et entretien** : bricolage, petites réparations, montage de meubles, pose d'étagères, petits travaux d'entretien, ...

Manutention : aide au déménagement, déplacement de charges lourdes,...

RÉNOVATION DE VOTRE APPARTEMENT :

• Travaux du second œuvre : plomberie, peinture, électricité, revêtement du sol (carrelage, moquette, parquet), lessivage, papier-peint...

50% de déduction fiscale pour les services à la personne



Liste non exhaustive, veuillez consulter notre site www.acsp.fr

Comment faire appel à l'acsp ?

• Un simple appel à notre accueil téléphonique ou au **01 45 77 45 66** ou un courriel à notre adresse mail **contact@acsp.fr** pour communiquer vos besoins et obtenir une situation personnalisée.

• Après un diagnostic de vos besoins, nous procédons à la mise à disposition du ou des intervenant(s) ACSP. Nous veillons à ce que les compétences de notre personnel soient en complète adéquation avec la mission à réaliser.

• Avec votre accord, l'ACSP transmet à l'intervenant les informations nécessaires à la bonne réalisation de la mission. Notre personnel est opérationnel et prêt à intervenir auprès de vous.

• A la fin de la mission nous vous adressons une facture.

MODE DE RÉGLEMENT :

L'ACSP est le seul employeur de l'intervenant. Toutes les formalités employeur sont à notre charge.

Pratique, nous vous envoyons une facturation correspondant aux heures d'interventions et rien d'autre :

- aucun frais de dossier
- aucun engagement de durée

Vous choisissez votre mode de règlement :

- par chèque ou
- par chèque emploi service universel (CESU ou I-CESU)

